

COMMUNE DE SARRALTROFF
(Moselle)

**COMPTE - RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022**

- Affiché le 20 AVRIL 2022 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF
le JEUDI 14 AVRIL 2022 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Roche Jean-François,
Paul Vary (arrivé à 21h00), Kern Olivier,
Parrenin Christophe, Schwartzberger Alain,
Dannenberger Clément,
Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric,
Bailly Vincent, Noblé Sébastien,
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -
DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2022
SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

L'acte d'achat de la Maison Limon (14 rue de l'Eglise) a été signé chez le notaire de Fénétrange le 25 mars 2022. Des travaux de nettoyage (notamment de la grange et du hangar attenants) sont actuellement en cours de réalisation.

Le Maire ajoute qu'il est possible de racheter une partie du jardin situé à l'arrière du terrain, appartenant à Mr Rabot (12 rue de Fénétrange). Les discussions sont en cours. Dossier à suivre.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2022-03 / 008

Droit de place – Camion Pizza et Food Truck

Le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis plusieurs années, un camion pizza est présent à Sarraltroff les samedis soirs et un food truck de kebabs certains vendredis soirs. Il est possible de facturer un droit de place pour ces points de vente ambulants.

Le maire propose de facturer un forfait pour sa présence les samedis et vendredis d'un montant global annuel de 250,00 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :
DECIDE d'instaurer un droit de place pour les camions pizzas – food truck,
FIXE le montant forfaitaire annuel à 250,00 € à compter de l'année 2022,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 009

Vote des Taxes Locales Communales 2022

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les taxes locales communales concernant l'ANNEE 2022, et rappelle que ce nouveau mode de calcul a été

modifié par la Loi de Finances et le Pacte Financier et Fiscal validé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE DE VALIDER le taux des taxes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncière Propriétés Bâties	22,49 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	29,36 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 010

Demande de subvention des associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2022. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS - ORGANISME	article	Propositions du Maire 2022	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022
Coopérative Scolaire - Sorties Scolaires	6574	- €	- €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (groupe Dolving)	6574	600,00 €	600,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Budget Annexe LOTISSEMENT (voir BP CNE)	67441	112 274,85 €	112 274,85 €
Autres (Délib. CM)	6574	895,00 €	895,00 €
DIVERS	6574	- €	- €
	TOTAL	113 844,85 €	113 844,85 €

Le maire précise que la somme notée BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (112.274,85€) correspond au financement, par le budget communal, du déficit budgétaire du budget du Lotissement les Prunelles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =
ACCEPTÉ et VALIDE les demandes de subventions détaillées dans le tableau ci-dessus,
VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2022,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 011

Comptes de Gestion - année 2021

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les 3 comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2021 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 012

Compte Administratif COMMUNE- année 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2021	REALISE 2021	RESULTAT 2021
Fonctionnement	Dépenses	1 034 446,50 €	537 648,51 €	EXCEDENT
	Recettes	1 034 446,50 €	618 423,24 €	80 774,73 €
Investissement	Dépenses	1 418 973,30 €	312 841,08 €	EXCEDENT
	Recettes	1 418 973,30 €	340 050,29 €	27 209,21 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	107 983,94 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2020	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2021	3 Résultat de l'exercice 2021	4 Transfert ou intégration de résultats Assainissement	5 Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 149 728,80 €	- €	27 209,21 €	- €	- 122 519,59 €
Fonctionnement	588 204,30 €	149 728,80 €	80 774,73 €	- €	519 250,23 €
TOTAL	438 475,50 €	149 728,80 €	107 983,94 €	- €	396 730,64 €

N° 2022-03 / 013

Compte Administratif BOIS ET FORETS- année 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2021	REALISE 2021	RESULTAT 2021
Fonctionnement	Dépenses	135 898,64 €	81 312,87 €	DEFICIT
	Recettes	135 898,64 €	59 672,06 €	- 21 640,81 €
Investissement	Dépenses	37 707,94 €	16 829,92 €	DEFICIT
	Recettes	37 707,94 €	2 409,30 €	- 14 420,62 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 36 061,43 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2020	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2021	3 Résultat de l'exercice 2021	4 Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 2 409,30 €	- €	- 14 420,62 €	- 16 829,92 €
Fonctionnement	87 707,94 €	2 409,30 €	- 21 640,81 €	63 657,83 €
TOTAL	85 298,64 €	2 409,30 €	- 36 061,43 €	46 827,91 €

N° 2022-03 / 014

Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2021	REALISE 2021	RESULTAT 2021
Fonctionnement	Dépenses	254 019,84 €	85 804,98 €	DEFICIT
	Recettes	372 421,60 €	84 910,32 €	- 894,66 €
Investissement	Dépenses	352 401,60 €	- €	EXCEDENT
	Recettes	233 999,84 €	83 829,98 €	83 829,98 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	82 935,32 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2020	2 Part affectée à l'Investissement durant l'exercice 2021	3 Résultat de l'exercice 2021	4 Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 233 999,84 €	- €	83 829,98 €	- 150 169,86 €
Fonctionnement	12 544,67 €	- €	- 894,66 €	11 650,01 €
TOTAL	- 221 455,17 €	- €	82 935,32 €	- 138 519,85 €

N° 2022-03 / 015

Affectation du résultat 2021 - COMMUNE

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2021, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : - 149 728,80 €
 Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 438 475,50 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 27 209,21 €
 Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 80 774,73 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : 141 000,00 €
 La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 263 519,59 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	263 519,59 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	255 730,64 €

N° 2022-03 / 016
Affectation du résultat 2021 - BOIS ET FORET

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2021, à savoir :

Les Reports	
Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 2 409,30 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	85 298,64 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 14 420,62 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	- 21 640,81 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	- €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	16 829,92 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	16 829,92 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	46 827,91 €

N° 2022-03 / 017
Affectation du résultat 2021 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2021, à savoir :

Les Reports	
Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 233 999,84 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	12 544,67 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	83 829,98 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	- 894,66 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	- €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	150 169,86 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	11 650,01 €

N° 2022-03 / 018
Budget Primitif 2022 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2022, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	859 184,64 €	859 184,64 €
	Recettes	859 184,64 €	859 184,64 €
Investissement	Dépenses	1 234 681,23 €	1 234 681,23 €
	Recettes	1 234 681,23 €	1 234 681,23 €

N° 2022-03 / 019
Budget Primitif 2022 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2022, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	82 027,91 €	82 027,91 €
	Recettes	82 027,91 €	82 027,91 €
Investissement	Dépenses	57 257,83 €	57 257,83 €
	Recettes	57 257,83 €	57 257,83 €

N° 2022-03 / 020
Budget Primitif 2022 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2022, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	299 949,00 €	299 949,00 €
	Recettes	299 949,00 €	299 949,00 €
Investissement	Dépenses	259 929,00 €	259 929,00 €
	Recettes	259 929,00 €	259 929,00 €

POINTS DIVERS**NEANT**

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.

Signatures :
10 conseillers présents

Nom Prénom	Fonction	Signature
MATHIS Francis	Maire	
SCHWARTZENBERGER Alain	1er Adjoint	
ROTH Marie-Thérèse	2e Adjoint	
DANNENBERGER Clément	3e Adjoint	
BIRKEL Marie-Eve	4e Adjoint	
ALBERT Frédéric	Membre CM	absent excusé
BAILLY Vincent	Membre CM	absent excusé
CHARRIER Philippe	Membre CM	absent excusé
GEOFFROY Albert	Membre CM	
KERN Olivier	Membre CM	
NOBLE Sébastien	Membre CM	absent excusé
PARRENIN Christophe	Membre CM	
ROCHE Jean-François	Membre CM	
SCHMITT Frédéric	Membre CM	absent excusé
VARY Paul	Membre CM	